



Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 18 juin 2020

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2020.

Vote unanime

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2020.

Vote unanime

Assiste au tirage au sort de neuf personnes destinées à devenir jurés d'assises à partir des listes électorales au titre de l'année 2021.

Sont ainsi désignés les personnes suivantes :

Jurys d'assises 2021
MOREL Philippe
PICHAT Marlène épouse DINE
DUPONT Laetitia épouse LLORENTE
POLLET Sylvie épouse BLANCHARD
AUGOYARD Hervé
VIENNE Valérie épouse CAUX
ORTIZ Nathalie épouse BLACHON
GOY Benjamin
JOUVENET Lorène

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 200 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrain, section B sous les n° 1076-1172-1181 sis Le Petit Buchin.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 2000 sis 9 Lotissement Les Terres du Pollet.
- Terrain, section A sous le n°1106 sis « Au raffour ».
- Terrain, section A sous le n° 419 sis « Au raffour ».
- Terrain, section A sous les n° 426-427-1102-1104-1105 sis « Au raffour ».
- Terrain, section A sous le n° 418 sis « Au raffour ».
- Bâtiment d'habitation, préfixe 223, section A sous le n° 1014 sis 7 Lotissement La Sourde.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 1605-1607 sis 63 Pont de Chazey.

- Bâtiment d'habitation, préfixe 223, section A sous le n° 1220 sis Lieu-dit « Les Carronnières ».
- Bâtiment d'habitation, préfixe 223, section A sous les n° 1217-1222 sis Lieu-dit « Les Carronnières ».
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 2058 sis 3 Impasse La Polette.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 26-27-1356 sis 5277 Rue du Berlion.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 1076-1186-1172 sis Le Petit Buchin.
- Bâtiment d'habitation, section ZC sous le n° 145 sis 1 Lotissement L'Orée des Champs.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n°26-1356 sis 5857 Rue du Berlion.
- Terrains, section A sous les n°1696-1699 sis 209 Chemin de Chavagneux.
- Bâtiment d'habitation, section A sous les n° 1010-1011-1012 sis Lieu-dit « La source »
- Terrain, section A sous le n° 1126 sis Lieu-dit « Croze Chatillonnière »
- Terrains, section A sous les n°86-1030-1031 sis Lieu-dit « Croze Chatillonnière »
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n°1031 sis 7 Place des maisons neuves.
- Terrain, préfixe 253 section AH sous le n° 152 sis Grande Rue.
- Bâtiment d'habitation, préfixe 253 section AK sous les n° 15-176 sis 499 Rue Montaplan.
- Bâtiment d'habitation, préfixe 223 section B sous les n° 169-678-695 sis 350 Rue royale.
- Terrain, section A sous le n° 845 sis Lieu-dit « Chez Magnin ».

Prend acte des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

INSTITUTION

Validation du règlement intérieur du conseil municipal

Valide le règlement intérieur du conseil municipal présenté pour le mandat 2020-2026.

Vote Unanime

Désignation des représentants, 2 titulaires et 4 suppléants, au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Les représentants titulaires élus au SIEA sont :

A : M. Eric BEAUFORT

B : M. Bruno PICHAT

Les représentants suppléants élus sont :

A : M^{me} Annie BERLAND

B : M^{me} Paméla NESTEROVITCH

C : M. Jean-Marc MAZAT

D : M. Guillaume LARDON

Vote Unanime

Désignation du représentant de la commune auprès du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)

Le candidat de la Commune pour siéger au du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est M. Bernard GUERS. Cette candidature sera transmise au président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Vote Unanime

Désignation du représentant de la commune à l'office de tourisme intercommunal

Le candidat de la Commune pour siéger à l'office de tourisme intercommunal est M^{me} Roselyne BURON. Cette candidature sera transmise au président du syndicat d'initiative de l'Office de Tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain.

Vote Unanime

Désignation des représentants de la Commune au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Les délégués titulaires élus pour siéger au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires **sont** :

- A : Eric BEAUFORT
- B : Marie DOMINGUEZ
- C : Alain BENGUIGUI
- D : Hélène JOSSERAND
- E : Michel BOZZACO COLONA
- F : Joëlle KRUCHTEN

Vote Unanime

Désignation du correspondant défense de la commune

Le correspondant défense désigné est M. Alain GONARD.

Vote Unanime

Désignation des représentants de la Commune au comité de jumelage

Les représentants titulaires au comité de jumelage élus sont :

- A : M^{me} Hélène JOSSERAND
- B : M. Olivier RIGAUD
- C : M^{me} Lene NOVELLA

Vote Unanime

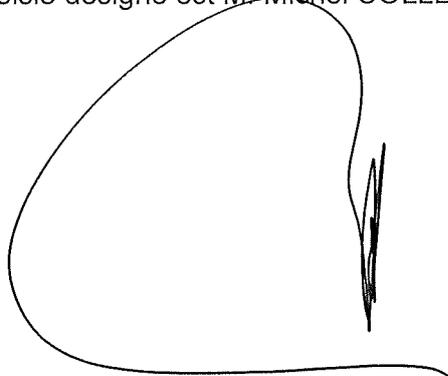
Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire du Bugey

Le représentant de la Commune à la CLI de la centrale nucléaire du Bugey désigné est M. Guillaume LARDON.

Désignation du référent Ambroisie de la Commune

Le référent Ambroisie désigné est M. Michel COLLET.

Vote Unanime



Désignation du représentant de la commune au SCOT BUCOPA – Titulaire et suppléant

Les candidats au poste de titulaire et suppléant au SCOT BUCOPA sont :

A : Eric BEAUFORT - Titulaire

B : Rita ERIGONI - Suppléant

Ces candidatures seront transmises au Président de la CCPA.

Vote Unanime

Désignation du référent de la commune auprès de l'Office National des Forêts (ONF)

Le référent de la Commune désigné auprès de l'ONF est M. Michel COLLET.

Vote Unanime

Désignation du représentant de la commune auprès à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le candidat au poste de représentant titulaire auprès de la CLECT est M. Eric BEAUFORT. Cette candidature sera transmise au Président de la CCPA.

Désignation du représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le représentant de la Commune désigné auprès du CNAS est M^{me} Sylvie BLANCHARD.

Modalités de désignation des membres de la commission Délégation de Service Public (DSP)

En préalable à la désignation des membres de la commission DSP, la Commune a fixé les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public de la commune de Villieu-Loyes-Mollon comme suit :

- Les listes seront déposées auprès de M. le Maire de Villieu-Loyes-Mollon en début de conseil municipal ayant pour objet la désignation des membres de la commission DSP, sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411 du CGCT.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Vote Unanime

FINANCES

Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 – Budget principal

Le produit des impôts fonciers attendu pour l'année 2020 s'élève donc à :

TAXES	BASE PREVISIONNELLES 2020	TAUX 2020	PRODUIT ATTENDU 2020
Taxe foncière (bâti)	2 953 000	15,01 %	443 245
Taxe foncière (non bâti)	48 300	46,16 %	22 295
TOTAL	3 001 300		465 540

Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2020 les taux d'imposition de 2019, soit :

- Taxe foncière (bâti) 15,01%
- Taxe foncière (non bâti) 46,16 %
- Pas de vote du taux de Taxe d'Habitation.

Le produit attendu pour l'année 2020 s'élèverait donc à : 465 540 €

Vote Unanime

RESSOURCES HUMAINES

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels

Autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par les articles 3,1° et 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée en cas d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité,

Autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,

Autorise M. le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Vote Unanime

Attribution prime exceptionnelle COVID-19

Agents (liste nominative)	Grades ou emplois	Montant attribué (plafond 1 000 €)
ADMINISTRATIF		
BENSSOUSSEN Xavier	Directeur général des services	1 000 €
JACQUOT Pauline	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – Agent d'animation en charge du CCAS	1 000 €
KRZYKAWIAK Karine	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – Agent polyvalent en charge des salles, des cimetières et de l'accueil	400 €
LAGNEAU Laurent	Brigadier-chef-principal – Policier municipal	1 000 €
PENAS Annelise	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – Assistante de direction	150 €
PUTELAT Jennifer	Adjoint administratif – Agent polyvalent en charge du service urbanisme	150 €
RODRIGUEZ Charlotte	Adjoint administratif – Agent chargée des ressources humaines	300 €
SANCHEZ Sandrine	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Responsable accueil et état civil	300 €
SEILLER Nathalie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – Responsable finances et paies	150 €
TECHNIQUE		
BENCHILI Annabelle	Adjoint administratif – Assistante administrative aux services techniques	150 €
ROLE Frédéric	Agent de maîtrise principal – Responsable du Centre Technique Municipal	800 €

BIBLIOTHEQUE		
DUSZA Marie-Hélène	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe – Responsable de la bibliothèque	100 €
SCOLAIRE		
KLINGLER Laurence	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles - ATSEM	400 €
MONTEIL Martine	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles - ATSEM	400 €

Accepte le versement de cette prime exceptionnelle aux bénéficiaires mentionnés ci-dessus.

Vote Unanime

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 18 juin 2020

Le Maire,
Eric BEAUFORT

